



## **RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID POUR L'ANNÉE 2011**

---

Il me fait plaisir, à titre de mairesse de Val-David, de vous livrer le présent rapport sur la situation financière de notre Municipalité.

Je vous sou mets donc le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2010, les indications préliminaires pour l'exercice en cours (2011) ainsi que les orientations pour le prochain budget de l'année 2012.

### **Exercice financier terminé - 2010**

Le vérificateur externe de la Municipalité, la firme Amyot Gélinas, confirme, dans son rapport en date du 18 mars 2011, que les états financiers présentent fidèlement à tous égards la situation financière du Village de Val-David au 31 décembre 2010.

Les recettes totales s'élèvent à 7 546 159 \$ et les dépenses de fonctionnement à 6 594 292 \$, pour un excédent de 951 867 \$. Nous devons soustraire de ce surplus un montant de 680 965 \$ constitué du remboursement en capital, des dépenses en immobilisations, ainsi que des affectations aux activités financières. L'année 2010 s'est donc terminée par un excédent des revenus sur les dépenses prévus au budget 2010 (6 366 097 \$) de l'ordre de 4,26 %, soit 270 902 \$. Le **surplus accumulé non affecté** au 31 décembre 2010 est de **460 824 \$**.

### **Exercice financier en cours - 2011**

Le budget pour l'année 2011, incluant les redevances à la Sûreté du Québec pour un montant de 780 693 \$, prévoyait des dépenses égales aux revenus de 6 748 063 \$.

À partir de l'état prévisionnel des activités financières au 31 décembre 2011, établi au 31 octobre 2011, il nous est possible de croire que nous obtiendrons un léger surplus de 25 000 \$ (détails en annexe).

---

Ce léger surplus s'explique en partie par une récupération de la TPS et de la TVQ sur nos activités commerciales (parc régional), sur la perception de droits sur les mutations immobilières supérieurs aux attentes et également à un suivi rigoureux au niveau des dépenses.

Au cours de 2011, en plus des opérations courantes, la Municipalité a adopté les règlements d'emprunt suivants :

- **Règlement 654** (dit parapluie) pour l'acquisition d'un bâtiment (église) et des travaux sur des bâtiments municipaux pour les années 2011, 2012 et 2013 (400 000 \$);
- **Règlement 655** (dit parapluie) pour des dépenses en immobilisations, pour les parcs et aires de jeux pour les années 2011, 2012 et 2013 (200 000 \$);
- **Règlement 656** pour l'acquisition d'un camion et de ses équipements (255 000 \$);
- **Règlement 652 modifié par le règlement 657** pour des travaux d'infrastructure d'aqueduc (1 363 555 \$) compensé par le *Programme de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec* (1 148 891 \$) et du solde disponible au règlement 629 Air-Pur (214 664 \$);
- **Règlement 659** pour l'acquisition du lot 2 991 227 ainsi que l'aménagement d'un bâtiment pour fins de garage municipal et du réaménagement de la caserne municipale (1 200 000 \$);
- **Règlement 660** décrétant des travaux de voirie pour les années 2011, 2012 et 2013 (1 410 000 \$);

Nous sommes en attente d'approbation du *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* pour les règlements 654 et 657.

Maintenant à mi-mandat, ce Conseil est fier du bilan de la dernière année dont je vous expose les principales réalisations.

### **Au chapitre de la gestion financière**

- La possibilité pour les contribuables de payer maintenant leurs taxes en quatre versements est fort appréciée.
- Tel que nous l'avons envisagé, l'inventaire et l'évaluation des immobilisations ont permis d'obtenir une meilleure couverture d'assurances.
- L'augmentation de 1 % de la TVQ au 1<sup>er</sup> janvier dernier a été absorbée sans augmentation par le budget de chacun des services.

---

### **Au chapitre des ressources humaines**

- L'embauche d'une nouvelle responsable de la bibliothèque s'inscrit dans une démarche qui permettra aux citoyens de mieux profiter de ce service suivant la vision de notre politique culturelle.
- Suite à l'accréditation syndicale de nos pompiers, nous avons signé avec eux une première convention collective pour trois ans. La septième convention des Cols bleus a quant à elle été signée pour quatre ans.

### **Aux chapitres des ressources matérielles, des infrastructures et de la sécurité**

- Les avantages économiques de notre nouveau système téléphonique justifient amplement les inconvénients d'avoir eu à changer notre numéro de téléphone.
- Lorsque l'aménagement paysager qui entoure le belvédère du parc des Amoureux sera complété on aura sans doute l'impression qu'il a toujours été là tant il s'intègre bien au paysage.
- Le plan directeur de notre réseau d'aqueduc est complété à 80 %. Celui du réseau d'égout et de l'usine de traitement des eaux usées est aussi sur la bonne voie.
- Les travaux majeurs d'aqueduc sur chemin de l'Air-Pur, rue Jean-Baptiste-Dufresne et rue Ste-Olive sont complétés ainsi que le remplacement de l'aqueduc et de l'égout parallèles au ponceau du ruisseau Doncaster sur la rue de l'Église.
- Notre garage municipal est sur le point de déménager sur la route 117. Le terrain et les nouveaux locaux sont à la hauteur des besoins pour encore mieux vous servir. Rue de la Sapinière, nous aurons maintenant une caserne aux normes, mieux équipée et mieux organisée.
- Avec la collaboration des citoyens, nous sommes en mesure d'entrevoir d'appréciables économies suite à la prise en charge de la gestion de nos matières résiduelles.
- La mise en place du *Comité Pro-Ados* et du programme *Bon voisin, Bon œil* sont des occasions pour les citoyens de prendre une part active pour assurer leur sécurité.
- Les campagnes de sensibilisation à la vitesse excessive, au respect des piétons et des cyclistes profitent de l'uniformisation progressive de nos façons de faire pour la signalisation et le marquage des voies de circulation.
- Les croisements du parc linéaire ont été sécurisés par l'ajout de bolards sur la rue de l'Église et d'arrêts obligatoires sur le chemin de la Sapinière.
- La nouvelle capacité d'accueil du stationnement de la mairie accommode grandement les parents des enfants de l'école St-Jean-Baptiste.

- Le stationnement de la bibliothèque maintenant asphalté offre désormais un terrain plus adéquat au Marché d'été.

### **Aux chapitres de la culture et de la vie communautaire**

- Au terme de l'hypothèque qui grevait le bâtiment occupé par le *Centre d'exposition de Val-David*, la Municipalité en est devenue propriétaire. Un protocole d'entente doit maintenant intervenir entre l'organisme et la Municipalité quant aux conditions d'occupation des lieux et au soutien qui leur sera accordé. De même, les protocoles d'entente avec *1001 Pots*, les *Marchés*, la *Fondation Derouin* et le *LézArts loco* venant à échéance cette année, seront réévalués et reconduits en fonction des besoins et des objectifs de nos politiques culturelles et familiales.
- L'*Espace fresque* et l'*Atelier de l'Île* sont aussi parmi ceux qui continuent de bénéficier de notre soutien auxquels se sont ajoutés cette année les *1001 Visages* et la *Semaine de la poésie*.
- Nous sommes fiers de la politique culturelle régionale adoptée par la MRC des Laurentides d'autant plus que lors des consultations publiques, c'est à Val-David que s'est manifestée l'une des plus grande participation.
- Que ce soit l'expérience de la *La Petite Séduction* en passant par l'épluchette de blé d'Inde du lac Paquin, Val-David prouve qu'il est capable de jouer dans la cour des grands autant que de fêter en famille grâce à sa force communautaire diversifiée.
- Les cuisines collectives mises sur pied sont une belle façon de s'entraider et de partager nos richesses collectives. C'est aussi l'objectif du petit déjeuner de la mairesse dont la deuxième édition, cette année, s'est tenu au profit du comptoir alimentaire.
- Le projet *Le Havre de Val-David*, maintenant géré par l'*Office municipal d'habitation*, a obtenu l'aval de la *Société d'habitation du Québec* et la construction devrait débuter au printemps prochain.
- Nous sommes heureux de pouvoir compter sur la collaboration des citoyens engagés dans la démarche de *Notre Val-David de rêve* pour concrétiser la vision de notre village dans le futur.

### **Aux chapitres du plein air, du sport, des loisirs et du tourisme**

- L'*Écofête familiale* s'ajoute désormais aux divers événements annuels tant attendus.
- Pour notre camp de jour, rien de moins maintenant que des moniteurs certifiés DAFA.
- Nous avons mené à bien une large consultation en loisirs de laquelle seront tirés les orientations des prochaines années.

- 
- Le travail concerté du comité de gestion Val-David-Val-Morin pour le parc régional a permis d'officialiser son périmètre au schéma d'aménagement de la MRC, d'offrir un meilleur accueil, d'adopter de meilleures méthodes d'entretien et de construire deux nouveaux refuges qui porte à quatre le nombre de ceux-ci.
  - Les divers comités consultatifs mis en place ont encore besoin de rodage, mais il sont là pour permettre aux citoyens d'être partie prenante aux décisions sur l'avenir de leur parc.
  - En plus d'accueillir les visiteurs, notre bureau d'accueil touristique est une vitrine pour nos artistes et artisans qui sont invités à y exposer leur travail.
  - Les espaces publicitaires payants dans le guide touristique de Val-David sont appréciés des commerçants participants et mènent tranquillement à son autofinancement.

### **Au chapitre de l'environnement**

- La revégétalisation des rives sur les terrains privés est presque complétée grâce à l'accompagnement personnalisé dispensé par la Municipalité, mais aussi grâce à la collaboration remarquable des propriétaires.

### **Orientations 2012**

Pour un nouveau Conseil, le premier mandat en est un de planification, de modification et de consolidation des acquis. C'est ce que nous nous sommes attardés à faire ces deux dernières années. Dans ce travail, il y a des étapes qui passent souvent inaperçues ou qui sont incomprises de la population.

L'opposition à l'avancement des projets, quoique légitime dans certaines circonstances, amène son lot de retards dans le processus de réalisation. Ces derniers mois, il nous a fallu recommencer, repartir à zéro à maintes reprises, composer avec les lourdeurs du processus administratif des divers paliers de gouvernements, des délais imposés par la loi et des contraintes budgétaires, mais le plus important c'est que vous avez fini par nous faire confiance pour que nous puissions aller de l'avant.

Les résultats de ce travail de fond seront plus concrets et palpables en 2012 alors que vous pourrez constater de visu les améliorations rendues possibles par les multiples règlements d'emprunt que nous avons adoptés.

Nous continuons à cheminer et à réfléchir à d'autres projets qui peuvent être réalisés sans trop de frais, qui font depuis longtemps partie de nos rêves, mais que nous n'avons pas pu réaliser faute de temps ou de moyens, tels la mise en place de jardins communautaires ou l'utilisation optimale de certains bâtiments et espaces municipaux.

Parallèlement à l'amélioration et à l'entretien de notre parc immobilier et de nos routes, je tiens à préciser l'importance que nous continuerons d'accorder à notre vitalité culturelle et communautaire. Nous sommes préoccupés par notre rayonnement culturel et nous devons faire en sorte que nos artistes et artisans aient un lieu de parole. C'est pourquoi il nous tarde de donner un deuxième souffle au Comité consultatif sur la culture.

Dans toutes les sphères de l'activité municipale, l'implication citoyenne est primordiale pour l'avenir de notre village.

---

### Liste des contrats de 25 000 \$ et plus

Conformément aux dispositions de l'article 955 du *Code municipal du Québec*, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 31 octobre 2011, je dépose

- la liste de tous les contrats de 25 000 \$ et plus accordés par la Municipalité; et
- la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

### Traitement des élus

Voici, tel que prévu à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, les détails de la rémunération des membres du Conseil:

	<b>RÉMUNÉRATION</b>	<b>ALLOCATION non imposable</b>	<b>TOTAL</b>
Mairesse :	16 068 \$/an	8 034 \$/an	24 102 \$/an
Conseiller :	5 356 \$/an	2 678 \$/an	8 034 \$/an
Prime au maire suppléant :	274 \$/mois		

De plus, le représentant de la Municipalité reçoit de la MRC des Laurentides une rémunération mensuelle de 127,17 \$, plus 109,01 \$ par présence aux séances du Conseil des maires.

### Sommaire des indicateurs de gestion - 2010

Le sommaire des indicateurs de gestion pour l'année 2010 est disponible au bureau municipal pour consultation et téléchargeable sur notre site Internet.

## **Budget 2012**

Au cours de l'assemblée extraordinaire du 20 décembre prochain, nous vous présenterons avant de l'adopter le budget pour l'année 2012.

Cette assemblée aura lieu à 19h30, ici-même, à la salle communautaire de l'église, 2490, rue de l'Église à Val-David.



Nicole Davidson  
Mairesse

**ÉTAT PRÉVISIONNEL DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**  
**au 31 DÉCEMBRE 2011**  
(établi au 31.10.2011)

<b>Postes budgétaires</b>	<b>Prévisions 2011</b>	<b>%</b>
<b>REVENUS</b>	<b>6 872 311 \$</b>	
<b>DÉPENSES</b>		
Administration générale	983 050 \$	14,35 %
Sécurité publique	1 030 194 \$	15,04 %
Transport routier	1 078 802 \$	15,76 %
Hygiène du milieu	1 325 407 \$	19,36 %
Santé et bien-être	2 580 \$	0,04 %
Urbanisme	259 245 \$	3,79 %
Tourisme	112 549 \$	1,64 %
Activités récréatives	752 911 \$	11,00 %
Activités culturelles	336 803 \$	4,92 %
Frais de financement	434 181 \$	6,34 %
Financement	401 827 \$	5,87 %
Affectations	129 762 \$	1,89 %
<b>Total dépenses</b>	<b>6 847 311 \$</b>	<b>100,00 %</b>
<b>Surplus/(Déficit) et % par rapport au budget 2011</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>0,37 %</b>